Le revenu de base ne fait pas le bonheur — mais peu importe ![1]

Philippe Van Parijs
avec la collaboration de Yannick Vanderborght

La Revue Tocqueville XLII (1), 2021, 107-120.

Résumé
Contrairement à ce qui est parfois affirmé pour en promouvoir l'instauration, le revenu de base inconditionnel ne peut pas être justifié comme un instrument au service de la poursuite du bien-être : ni via son impact sur le niveau de revenu, ni via son impact sur la répartition de ce revenu. Mais le revenu de base inconditionnel n'a pas à se justifier en référence à la poursuite du bien-être mais en référence à la poursuite de la justice, entendue comme le souci d'assurer la liberté réelle la plus étendue possible à celles et ceux qui en ont le moins. Et certains arguments invoquant l'impact d'un revenu de base inconditionnel sur le bien-être restent pertinents dans ce cadre.

Dans le cadre de cette réflexion multidisciplinaire sur le thème du bien-être, la tâche qui m'a été assignée est de m'interroger sur la relation entre la poursuite du bien-être et une idée à laquelle j'ai consacré, au fil des décennies, beaucoup de mon temps et de mon énergie : le *revenu de base*, entendu comme un revenu (1) strictement *individuel* quant à son droit comme à son montant, (2) *universel* au sens où il n'est soumis à aucune condition de revenu, et (3) *libre d'obligation* au sens où il n'est soumis à aucune condition de disposition à travailler pour celles et ceux qui en sont capables. Dans l'ouvrage de synthèse *Le Revenu de base inconditionnel. Une proposition radicale*, Yannick Vanderborght et moi ne pouvions éviter de discuter cette relation. Pour beaucoup, en effet, la manière la plus directe et la plus convaincante de justifier l'instauration d'un revenu de base est qu'elle permettra de rendre notre société plus heureuse, ou, plus précisément, d'augmenter son niveau de bien-être entendu comme la satisfaction des préférences de ses membres.[2]

Je me baserai donc très largement sur ce que nous écrivons dans ce livre pour répondre aux trois questions suivantes :

[1] Ce texte reprend la substance de mon intervention lors du colloque « Well-Being/ Bien-être » organisé par la Société Tocqueville et le Center for Critical Democracy Studies (American University, Paris, 22 octobre 2010). Il est largement basé sur la dernière section du chapitre 5 de Philippe Van Parijs & Yannick Vanderborght, *Basic Income. A radical proposal for a free society and a sane economy*, Harvard University Press, 2017 (version française : *Le revenu de base inconditionnel. Une proposition radicale*, Paris : La Découverte, 2019).

[2] Beaucoup le font de manière implicite. Mais certains le font en s'inscrivant de manière tout à fait explicite dans cette perspective « utilitariste » (au sens philosophique du terme). Ainsi, Mark Walker affirme qu'un revenu de base « augmentera l'utilité globale » et devrait être défendu sur la base d'une version de l'utilitarisme « qui dit que la bonne ligne de conduite pour les individus et les sociétés est celle qui maximise le bonheur global » (Walker 2016 : 119, 142).

1. Le revenu de base peut-il être justifié comme un instrument au service de la poursuite du bien-être via son impact sur le niveau de revenu?
2. Le revenu de base peut-il être justifié comme un instrument au service de poursuite du bien-être via son impact sur la répartition du revenu?
3. Le revenu de base doit-il être justifié comme un instrument au service de la poursuite du bien-être ?

1. Le revenu de base peut-il être justifié comme un instrument au service de la poursuite du bien-être du fait via son impact sur le niveau de revenu?

Une première voie pour établir un lien entre revenu de base et poursuite du bien-être passe par la croissance économique: selon cet argument, l'instauration d'un revenu de base aura un effet positif sur le niveau de revenu de la population, dont l'accroissement aura à son tour un effet positif sur son bien-être. Mais aucun des deux chainons de ce lien n'est très solide.

Le premier chainon est certes déjà bien présent dès la toute première proposition d'instauration d'un revenu inconditionnel. Dans un pamphlet publié en 1797 sous le titre The Rights of Infants, l'instituteur et activiste anglais Thomas Spence propose que dans chaque paroisse l'ensemble du patrimoine immobilier devienne propriété publique et que la recette des loyers, après déduction de la part nécessaire au financement des services publics, soit distribuée également entre tous les habitants de la paroisse. Le résultat, selon Spence, ne se fera pas attendre : « les échanges domestiques atteindront des sommets inédits, parce qu'il n'y aura pas de pauvres ; aucun qui ne soit bien habillé, logé et nourri : et toute la masse des loyers, exception faite d'une broutille au gouvernement, circulant en interne, dans chaque paroisse, dans chaque quartier, engendrera une telle prospérité universelle qu'elle permettra à chacun d'acheter non seulement les biens nécessaires de la vie quotidienne, mais aussi de nombreux objets de luxe et d'élégance. » (Spence 1797: 88). En des termes moins extravagants, cette même idée est également bien présente dès le titre du livre de l'ingénieur anglais Dennis Milner, instigateur du premier véritable débat public sur le revenu de base, au Royaume Uni, au lendemain de la première guerre mondiale : *Higher Production by a Bonus on National Output* (1920). Non seulement, le *state bonus* qu'il propose est lié à la croissance parce qu'il est fixé à 25% du produit national par tête, mais son instauration, affirme Milner, y contribuera.

Plus récemment, l'argument de l'impact positif sur la croissance est régulièrement utilisé en référence aux expériences-pilotes de revenu de base effectuées en Namibie, en Inde ou au Kenya grâce à des financements exogènes. Dans la mesure où le pouvoir d'achat injecté se porte sur des biens et services produits localement, on peut observer un impact positif significatif sur l'activité économique.[3] Dans un tout autre contexte, la récession induite par la crise financière de 2008 a inspiré de nombreuses propositions de revenu de base temporaire en guise de *quantitative easing for the people* : au lieu de passer par la réduction des taux d'intérêts sur les emprunts contractés par les particuliers ou par les entreprises, la création monétaire visant à relancer l'économie prend la forme d'un ou plusieurs versements forfaitaires à tous les citoyens.[4] Enfin, on trouve aussi des arguments qui justifient le revenu de base par le fait qu'un revenu sûr garanti à la part de la population dont la propension à

[3] Voir Davala & al. pour l'expérimentation la plus rigoureuse de ce type.

[4] Voir par exemple Mullbauer (2014) et l'appel adressé en août 2016 au gouvernement britannique par 35 économistes, afin de stimuler l'économie britannique après le vote en faveur du Brexit (www.theguardian.com/business/2016/aug/03/cash-handouts-are-best-way-to-boost-growth-say-economists).

consommer est la plus grande stabilise la demande solvable au profit d'une croissance durable.[5]

De tels arguments échouent cependant à distinguer l'apport spécifique d'un revenu de base parmi de nombreuses autres modalités possibles de contributions à la croissance économique par le renforcement de la demande solvable. Certes, un revenu de base financé par des sources externes, par la création monétaire ou par des revenus élevés et donc moins susceptibles d'être dépensés peut produire un tel effet. Mais on peut en dire tout autant des formes conditionnelles de revenu minimum ou des transferts sociaux en général. Il est difficile de plaider pour une quelconque supériorité du revenu de base à cet égard.

Une argumentation plus pertinente souligne les traits spécifiques du revenu de base. La combinaison de l'universalité et de l'absence d'obligation a pour effet d'encourager des emplois peu rémunérés mais contenant une forte dose de formation. Elle stimule ainsi le développement du capital humain et donc la productivité. Mais cette même combinaison facilite également la conversion d'une productivité plus élevée en une augmentation du temps de loisir et une meilleure qualité de travail, au détriment d'une hausse de la production et de la consommation. C'est précisément là ce qui explique l'attrait du revenu de base pour ceux qui, dans les sociétés prospères, prônent la croissance-zéro, voire la « décroissance », pour des motifs de justice intergénérationnelle ou pour d'autres raisons.[6] Mais cela le rend du fait même moins attrayant pour ceux qui veulent maximiser le bien-être par la croissance du revenu.

Le premier chainon est donc bien fragile. Qu'en est-il du second, l'impact de la croissance du revenu sur la croissance du bien-être ? Pour Tocqueville (1835 : 190), déjà, l'adage « L'argent ne fait pas le bonheur mais il y contribue » avait perdu son évidence. Il existe en effet des « peuples fort ignorants et fort misérables » qui « montrent d'ordinaire un visage serein » et « font souvent paraître une humeur enjouée ». Or, ayant rencontré en Amérique « des hommes placés dans la condition la plus heureuse qui soit au monde », il note : « Il m'a semblé qu'une sorte de nuage couvrait habituellement leurs traits ; ils m'ont paru graves et presque tristes jusque dans leurs plaisirs. » Pourquoi ? « Parce que les premiers ne songent point aux maux qu'ils endurent tandis que les autres songent sans cesse aux biens qu'ils n'ont pas. » Cette remarque de Tocqueville s'est trouvée corroborée par la mise en lumière, bien plus d'un siècle plus tard, de ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de paradoxe d'Easterlin. Il existe certes une forte corrélation positive entre le revenu et le bien-être subjectif des membres individuels d'une société donnée et une corrélation plus faible entre le revenu moyen et le bien-être moyen de diverses sociétés à un moment donné du temps. Mais l'économiste américain Richard Easterlin attira l'attention en 1974 sur le fait que la croissance du revenu réel, telle que l'ont connue les sociétés riches, ne se traduisait pas en une satisfaction des préférences significativement plus élevée[7].

Ce paradoxe s'explique par l'action conjointe de trois mécanismes, dont les deux premiers étaient sans doute présents à l'esprit de Tocqueville face à une instance de ce même paradoxe. Premièrement, la satisfaction qu'un revenu plus élevé engendre provient en partie de la possession ou de la consommation de biens dits positionnels – c'est-à-dire de biens qui contribuent au bonheur en partie ou entièrement en vertu du fait qu'ils distinguent leurs possesseurs ou consommateurs de ceux qui n'y ont pas accès. Deuxièmement, les préférences ne sont pas établies une fois pour toutes mais sont adaptatives. En particulier, le niveau

[5] Voir par exemple, très explicitement, Jackson (1999).
[6] Voir, par exemple, Johnson (1973), Arnsperger & Johnson (2011) ou Mylondo (2010).
[7] Voir Easterlin (1974) et Easterlin & al. (2011), qui nuance quelque peu sa thèse à la lumière de la discussion qu'elle a suscitée et de recherches empiriques plus récentes.

d'aspiration de chaque personne s'ajuste à la hausse à mesure que ses préférences sont satisfaites. Troisièmement l'acquisition et l'usage de certains biens peuvent être contre-productifs au sens où, une fois acquis et utilisés par beaucoup, ils rendent chaque utilisateur moins heureux que si personne ne les avait acquis, typiquement pour des raisons de congestion ou de pollution. En raison de l'effet cumulé de ces trois mécanismes, c'est une illusion de croire que la croissance du revenu engendrera nécessairement une croissance du bien-être. A supposer même qu'on ait de solides raisons de croire que l'instauration d'un revenu de base favorisera durablement la croissance, il serait donc fallacieux d'en conclure qu'il aura une impact similaire sur le bien-être.

2. Le revenu de base peut-il être justifié comme un instrument au service de la poursuite du bien-être via son impact sur la répartition du revenu?

La seconde voie par laquelle on peut espérer établir un lien entre l'instauration d'un revenu de base et l'augmentation du niveau de bien-être de la population ne passe pas par la croissance du revenu total mais se focalise sur la répartition de ce revenu. On peut en trouver une formulation classique tout à la fin du livre fondateur de l'économie normative entendue comme « économie du bien-être » (ou *welfare economics*). Dans le dernier chapitre de *The Economics of Welfare* (1920), Arthur Cecil Pigou justifie comme suit la mise en place d'un dispositif de revenu minimum : « le bien-être économique ne peut être mieux promu que par un revenu minimum fixé à un niveau tel que l'effet positif direct résultant du transfert aux pauvres de la livre sterling marginale compense exactement l'effet négatif indirect produit par la réduction résultante [du revenu national]. » (Pigou 1920 : 761)

L'hypothèse sous-jacente est que l'utilité marginale du revenu — c'est-à-dire l'accroissement de bien-être résultant d'une légère augmentation de revenu — diminue avec le niveau de revenu. En d'autres termes, plus le revenu d'une personne est élevé, moins le degré de satisfaction de ses préférences est affecté par la hausse ou la baisse d'une unité de revenu. Il s'ensuit que le souci de maximiser le bien-être agrégé (ou le total de bonheur ou d'utilité ou de satisfaction des préférences) justifie l'imposition des hauts revenus et le transfert des recettes à des personnes avec des revenus propres faibles ou nuls. En d'autres termes, pour qu'une société soit aussi heureuse que possible, elle devra se doter de l'une ou l'autre forme de revenu minimum. Rien dans ce raisonnement n'implique cependant que ce dispositif de revenu minimum doive prendre la forme d'un revenu de base inconditionnel, donc à la fois strictement individuel, universel et libre d'obligation.

En premier lieu, pour un revenu par tête donné, le niveau de vie matériel de personnes vivant en couple est en moyenne supérieur à celui de personnes vivant seules, en raison des économies d'échelle résultant de la cohabitation. Par suite, un dispositif de revenu minimum qui tient compte de la composition du ménage et attribue un montant par tête plus élevé à des personnes vivant seules semble devoir permettre d'atteindre un niveau de bien-être agrégé plus élevé qu'un revenu de base strictement individuel.

Deuxièmement, le souci de maximiser le bien-être agrégé n'implique pas davantage l'universalité. Pigou lui-même mentionnait qu'avec des "transferts universels » l'offre de travail réagirait si fortement que le « dividende » qui pourrait être durablement distribué « serait sérieusement détérioré » (Pigou 1920: 730). Le raisonnement, du reste étayé par les développements ultérieurs de la théorie utilitariste de la taxation optimale, peut-être explicité

comme suit.[8] Certes un revenu universel — c'est-à-dire payé aux riches comme aux pauvres — a l'avantage d'abolir ou en tout cas de réduire le piège de la pauvreté inhérent aux transferts d'assistance sociale ciblés sur les pauvres : l'incitation à rechercher et accepter un emploi faiblement payé, la possibilité même de le faire, est augmentée du fait que ce revenu universel peut être intégralement combiné avec tout revenu d'une autre source. Dans sa forme classique, une assistance ciblée sur les pauvres équivaut à une taxation effective de 100% sur les revenus du travail les plus faibles. Universaliser le transfert revient à réduire drastiquement ce taux d'imposition effectif, même si chacun est désormais imposé dès le premier euro gagné. Mais cette taxation marginale effective moindre des revenus les plus bas implique un prélèvement plus faible sur les tranches les plus basses de tous les revenus. A recettes constantes, elle a donc pour corollaire inéluctable de devoir taxer à un taux marginal sensiblement plus élevé des tranches de revenus plus élevées. L'augmentation de l'incitation financière à l'emploi pour une part minoritaire et relativement peu productive de la population dite active a pour contrepartie de réduire cette incitation pour une part bien plus importante et plus productive de la force de travail, menaçant par-là la durabilité du financement d'un revenu minimum généreux. En d'autres termes, la maximisation durable du revenu minimal semble devoir exiger un profil d'imposition régressif, c'est-à-dire un taux d'imposition marginal plus élevé sur les tranches de revenu les plus faibles que sur certaines tranches de revenu plus élevées (mais pas nécessairement plus élevé que sur les tranches de revenus les plus élevées). Un tel profil peut en principe être satisfait par la combinaison d'un revenu de base universel et d'une taxation explicite très élevée (à la limite de 100%) sur les tranches les plus faibles. Mais il est plus commodément réalisé par des transferts dont le montant diminue d'un euro (ou à peine moins) pour chaque euro gagné jusqu'à atteindre le seuil du revenu minimum garanti (ou à peine plus).

Enfin, troisièmement, le souci de maximiser le bien-être agrégé n'implique pas non plus que les allocations de revenu minimum doivent être libres d'obligation. Certes, on peut s'attendre à ce qu'une telle absence d'obligation ait pour effet d'augmenter le niveau de satisfaction des préférences des femmes et des hommes qui, si le choix leur en est donné, décideront de travailler moins ou pas du tout. Mais même en écartant la possibilité de toute myopie dans leur chef, one ne peut pas en conclure que cette liberté de choix plus grande conduira à une augmentation du niveau général de bien-être. Il est bien sûr important de prendre en compte l'impact du dispositif sur le bien-être de ceux qui continueront à travailler. Or, pour permettre le financement d'un niveau donné de revenu minimum, les travailleurs devront être taxés davantage qu'ils ne devraient l'être si seuls ceux qui veulent travailler avaient droit à ces transferts. De plus, si beaucoup de travailleurs considèrent comme injuste que des personnes aptes à travailler « vivent du travail des autres », il faudra s'attendre à un ressentiment largement partagé pesant négativement sur leur niveau de bien-être. Il se peut certes que, dans la réalité, ces deux considérations s'avèrent de peu de poids. Le coût économique de l'application du contrôle de la disponibilité à l'emploi pourrait excéder son bénéfice, et il se peut aussi qu'un revenu de base universel libre d'obligation, s'il est conçu comme la part d'un héritage commun, soit aussi perçu comme équitable par la plupart de ceux qui continueront à travailler. Mais on ne saurait considérer cela comme acquis.

Par suite, s'il existe bien des arguments théoriques décisifs qui forcent ceux qui veulent maximiser le bien-être agrégé à plaider pour un dispositif de revenu minimum, il n'en découle nullement que sa version la plus prometteuse soit un revenu de base individuel, universel et libre d'obligation. Mais ce que la théorie ne peut pas, peut-être l'empirie le peut-elle. En particulier, il se peut que les diverses expérimentations portant sur le revenu de base

[8] Voir Mirrlees (1971) et sa postérité.

puissent jeter une lumière nouvelle sur la question de savoir si un revenu de base inconditionnel peut se justifier au nom de la maximisation du bien-être. La plupart de ces expérimentations — par exemple celles, déjà citées, qui ont été menées en Namibie, en Inde et au Kenya — en sont incapables non seulement parce que le financement en vient de l'extérieur mais aussi parce que le revenu de base inconditionnel y est testé dans un contexte où il n'existe au préalable aucune forme de revenu minimum garanti, en tout cas pour la population en âge et en état de travailler. Par suite, il est impossible de distinguer, dans l'impact causal que ces expérimentations permettent de détecter, ce qui constitue l'impact spécifique de l'inconditionnalité plutôt qu'un impact partagé par n'importe quelle forme de revenu minimum garanti. Il y a cependant une expérimentation qui échappe à cette difficulté. C'est celle qui a été menée en Finlande du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018. Et cette expérimentation est d'autant plus pertinente pour notre propos que des indicateurs de bien-être figurent parmi les variables étudiées

Un mot d'abord sur le dispositif expérimental. 2000 bénéficiaires de l'équivalent finlandais du Revenu de Solidarité Active âgés de 25 à 58 ans ont été tirés au sort au sein d'une population d'environ 150.000 bénéficiaires au 1er janvier 2017. Pendant deux ans, ils ont continué à recevoir le même montant — 560 euros par mois — mais sans conditions, donc à titre strictement individuel, sans contrôle de ressources et sans obligation de disponibilité sur le marché du travail : ils pouvaient donc garder ce même montant s'ils se mettaient en ménage, s'ils trouvaient un emploi ou s'ils en refusaient un. Leur activité professionnelle pendant ces deux ans a été comparée à celle d'un groupe de contrôle tiré de la même population. Il s'est avéré que la différence n'était pas statistiquement significative au cours de la première année, mais bien au cours de la seconde : les bénéficiaires d'un revenu inconditionnels travaillaient alors en moyenne six jours de plus par an que les bénéficiaires du dispositif conditionnel, cette différence significative étant intégralement due aux bénéficiaires d'origine étrangère récente, qui travaillent en moyenne 14 jours de plus si l'allocation leur est attribuée sans condition.

En outre, à la fin de la deuxième année, les deux groupes ont été invités à répondre à une série de questions qui ont révélé des différences significatives concernant ce que les responsables de l'expériementations eux-mêmes appelaient leur « bien-être » (*well-being*). Ainsi, appelés à répondre, sur une échelle de 0 à 10, à la question de savoir s'ils étaient « satisfaits de leur vie », le score moyen au sein du groupe expérimental était de 7.3, comparé à 6.8 pour le groupe de contrôle. Les membres du groupe expérimental faisaient aussi état de moins de « stress économique » (38.6% contre 48.6%), de moins de « stress mental » (16.6% contre 25.0%) et de plus de confiance dans l'avenir (58.2% contre 46.2%) que les membres du groupe de contrôle.[9] Toutes ces différences étant statistiquement significatives, il est raisonnable de conclure que la sécurité économique accrue résultant de l'inconditionnalité, à montant de revenu minimum donné, augmente notablement le bien-être des bénéficiaires. « Les résultats de l'expérience finlandaise de revenu de base : petits effets sur l'emploi, sécurité économique et bien-être mental mieux perçus », titrait en guise de résumé le KELA, l'organisme officiel responsable de l'expérimentation lors de la publication du rapport final.[10]

A condition que l'on considère les réponses aux quelques questions posées dans l'enquête comme de bons indicateurs du niveau de bien-être, on peut estimer établi que pour un niveau donné de revenu minimum, l'inconditionnalité a augmenté significativement le niveau de bien-être des bénéficiaires. Cela suffit-il pour pouvoir déclarer qu'un revenu de

[9] Sur le processus et les résultats de l'expérimentation finlandaise, voir Kangas & al. (2021)
[10] https://www.kela.fi/web/en/news-archive/-/asset_publisher/lN08GY2nIrZo/content/results-of-the-basic-income-experiment-small-employment-effects-better-perceived-economic-security-and-mental-wellbeing

base inconditionnel doit être préféré à toute autre forme de revenu minimum par quiconque cherche à maximiser durablement le bien-être agrégé ? Bien sûr que non, pour plusieurs raisons déjà évoquées. Je n'en rappellerai qu'une, à elle seule décisive.

L'échantillon finlandais ne contenait que des chômeurs de longue durée. Il ne tenait donc aucun compte du financement du dispositif. Du fait de son caractère universel et individuel (plus que du fait d'être libre d'obligation), l'introduction généralisée d'un revenu de base inconditionnel implique, comme expliqué plus haut, une taxation marginale plus élevée sur certaines tranches de revenus. Pour certains, cette taxation sera plus que compensée par leur revenu de base, pour d'autre pas. Pour ce qui concerne ces derniers, on peut supposer que la mesure affectera négativement leur niveau de bien-être. Mais pour les uns et les autres, la mesure affectera leur offre de travail et donc la question de la soutenabilité économique d'un revenu de base inconditionnel à ce niveau. Il se peut donc que, pour la raison évoquée plus haut à propos de Pigou, un dispositif ciblant les plus pauvres puisse durablement assurer un niveau de revenu minimum plus élevé. Le fait qu'à niveau donné le bien-être des bénéficiaires soit plus élevé avec un revenu inconditionnel qu'avec un revenu conditionnel ne suffit dès lors pas à établir que l'instauration d'un tel revenu augmenterait le niveau de bien-être moyen de l'ensemble de la population, et encore moins que ceux qui veulent maximiser ce bien-être doivent se faire les défenseurs d'un revenu de base inconditionnel.

3. Le revenu de base inconditionnel doit-il être justifié comme un instrument au service de la poursuite du bien-être ?

Est-ce gênant ? Pas du tout. En tout cas pas pour moi, parce que la maximisation du bien-être, la recherche du bonheur n'a pas de sens en tant qu'objectif pour nos sociétés. Pour étayer elliptiquement cette affirmation, je partirai de ce qui peut être considéré comme une extension du paradoxe d'Easterlin. A la fin du chapitre déjà cité de *De la Démocratie en Amérique*, Tocqueville (1835 : 194) s'interroge cette fois sur la manière dont le bien-être est affecté par le fait que « chez les peuples démocratiques, les hommes obtiendront aisément une certaine égalité ». Cette égalité, malheureusement, « ils la voient d'assez près pour connaître ses charmes, ils ne l'approchent pas assez pour en jouir, et ils meurent avant d'avoir savouré pleinement ses douceurs ». Résultat : « la mélancolie singulière que les habitants des contrées démocratiques font souvent voir au sein de leur abondance ». Cela se traduit en France par un taux élevé de suicide et en Amérique (où la religion défend le suicide) par un taux élevé de démence : « ce sont là des symptômes différents du même mal ». En effet, si dans les temps démocratiques, les jouissances sont bien plus largement partagées, il faut néanmoins reconnaître « que les espérances et les désirs y sont plus souvent déçus, les âmes plus émues et plus inquiètes et les soucis plus cuisants ». Ce n'est donc pas seulement qu'une richesse plus grande ne semble pas pouvoir accroître le bien-être, le progrès vers une égalité plus grande n'y parvient pas non plus. Au contraire même.

Une thèse analogue est soutenue par Émile Durkheim dans *De la division du travail social*. Si on ne tient pas compte des suicides par devoir, explique-t-il, il existe une corrélation positive significative entre le taux de suicide et le degré de « civilisation », en un sens qui recouvre non seulement le niveau de revenu réel mais aussi, par exemple, le développement de l'égalité des droits entre tous les citoyens. Il écrit que « le vrai suicide, le suicide triste, est à l'état endémique chez les peuples civilisés. Il se distribue même géographiquement comme la civilisation. » (Durkheim 1893 : 247) Plus une société est civilisée, plus grande est la proportion de ses membres qui se sentent à ce point misérables qu'ils mettent fin à leurs jours. Supposons que ce taux de suicide soit un bon indicateur du

niveau général de bonheur d'une société et que le paradoxe de Durkheim soit empiriquement établi. Devrions-nous par conséquent abandonner l'effort visant à rendre notre société plus « civilisée », et en particulier plus juste ? Durkheim ne le pensait pas. Il préférait bien plutôt « renoncer résolument à des comparaisons utilitaires » et il disait faire sienne la recommandation d'Auguste Comte d'« écarter comme aussi vaine qu'oiseuse la vague controverse métaphysique sur l'accroissement du bonheur de l'homme aux divers âges de la civilisation » (Durkheim 1893: 250-251).

Durkheim et Comte avaient l'un et l'autre bien raison. Comme déjà suggéré plus haut en évoquant les préférences adaptatives, augmenter le niveau agrégé de bien-être comme satisfaction des préférences n'a pas de sens en tant qu'objectif de long terme, parce que les préférences changent. En particulier, les niveaux d'aspiration sont fortement affectés par ce qui est désormais perçu comme possible pour un plus grand nombre et par le fait qu'on tient pour acquis ce qui a été précédemment accompli. Il n'en découle nullement qu'il soit absurde d'essayer de rendre nos sociétés meilleures, et tout particulièrement plus justes. Bien au contraire, développer une conception cohérente et plausible de la justice est essentiel. Et discuter de propositions visant à rendre nos sociétés plus justes ne l'est pas moins. Dans cette discussion, les arguments théoriques et empiriques évoqués plus haut en rapport avec la poursuite du bien-être doivent certes être recadrés, mais ils ne perdent pas pour autant toute pertinence.

Pour illustrer cette pertinence, je me contenterai d'un exemple final. La conception de la justice sociale à laquelle j'adhère est sommairement résumée dans le slogan qui forme le titre d'un de mes livres : *Real Freedom for All*, la liberté réelle pour toutes et tous, plus précisément, la liberté réelle la plus grande qui soit durablement possible pour celles et ceux qui en ont le moins. Cette liberté réelle pour celles et ceux qui en ont le moins exige un revenu minimum et s'il est inconditionnel dans les trois dimensions, il élargit la gamme des options qui leur sont accessibles et renforce leur pouvoir de négociation.[11] Mais il fait encore autre chose, que l'expérimentation finlandaise a bien mis en évidence : il réduit significativement le niveau de stress. Or la liberté réelle n'est pas qu'une question de revenu et des possibilités qu'il ouvre, c'est aussi une question de capacité cognitive d'utiliser ces possibilités. Et cette capacité cognitive n'est pas seulement affectée par l'éducation dont on a pu jouir — un déterminant majeur de la liberté réelle de chacun. Elle réside aussi dans la capacité de mobiliser ses ressources mentales pour mener sa vie au mieux. Et, comme diverses études sur la corrélation entre quotient intellectuel (tel que mesuré) et pauvreté l'ont montré, cette capacité est fortement réduite par le stress et donc par l'insécurité économique qui le produit.[12] Si l'expérimentation finlandaise avait démontré que les bénéficiaires d'un revenu inconditionnel étaient moins heureux que les autres, cela ne m'aurait pas pour autant empêché de le défendre. Mais comme elle a montré qu'ils étaient significativement moins stressés, j'y trouve un argument supplémentaire en faveur du revenu inconditionnel, pas parce que moins de stress signifie plus de bonheur mais parce que moins de stress signifie plus de liberté.

Il n'est donc pas nécessaire de vouloir maximiser le bien-être pour s'intéresser à ce qui affecte le bien-être des plus désavantagés. Cela importe tout autant, quoique sur un mode indirect, pour qui veut oeuvrer pour une société moins injuste, c'est-à-dire, dans mon interprétation, une société dans laquelle la liberté réelle est répartie de manière plus équitable.

---

[11] Dans son livre, Benoit Hamon (2020) articule un plaidoyer pour le revenu universel qui place à juste titre la liberté et non-le bien-être au cœur de son argumentation. Voir ma discussion de son livre dans Van Parijs (2021).
[12] Voir les recherches inaugurées par Mani & al. (2013).

Références

Arnsperger, Christian and Warren A. Johnson. 2011. “The guaranteed income as an equal-opportunity tool in the transition toward sustainability”, in *Arguing About Justice. Essays for Philippe Van Parijs* (A. Gosseries & Y. Vanderborght, eds.), Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain, 61-70.

Davala, Sarath, Renana Jhabvala, Soumya Kapoor Mehta and Guy Standing. 2015. *Basic Income. A Transformative Policy for India*. London: Bloomsbury.

Durkheim, Emile. 1893. *De la division du travail social*. Paris: P.U.F., 2007.

Easterlin, Richard A. 1974. “Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence”, in Paul A. David and Melvin W. Reder, eds., *Nations and Households in Economic Growth: Essays in Honor of Moses Abramovitz*, New York: Academic Press, 89-125.

Easterlin, Richard A. & al. 2011. *The happiness-income paradox revisited*, IZA Discussion Papers 5799, Bonn : Institute of Labor Economics.

Hamon, Benoit. 2020. *Ce qu’il faut de courage. Plaidoyer pour le revenu universel*. Paris : Equateurs.

Jackson, William A. 1999. “Basic income and the right to work: a Keynesian approach”, *Journal of Post Keynesian Economics* 21 (2), 639-662.

Johnson, Warren A. 1971. “The Guaranteed Income as an Environmental Measure”, in *Toward a Steady-State Economy* (H. E. Daly ed.), San Francisco: Freeman, 175-189.

Kangas, Olli, Signe Jauhiainen, Miska Simanainen and Minna Ylikanno eds. 2021. *Experimenting with Unconditional Basic Income: Lessons from the Finnish BI Experiment*, Cheltenham : Edward Elgar.

Mani, Anandi, Sendhil Mullainathan, Eldar Shafir & Jiaying Zhao. 2013. Poverty Impedes Cognitive Function, *Science* 341, 976-980.

Milner, Dennis. 1920. *Higher Production by a Bonus on National Output. A proposal for a minimum income for all varying with national productivity*, London: George Allen & Unwin.

Mirrlees, James A. 1971. “An Exploration in the Theory of Optimum Income Taxation”, *Review of Economic Studies* 38 (2), 175-208.

Muellbauer, John. 2014. “Quantitative easing for the People”, http://www.project-syndicate.org/commentary/helicopter-drops-eurozone-deflation-by-john-muellbauer-2014-11.

Mylondo, Baptiste. 2010. *Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste*, Paris: Utopia.

Pigou, Arthur Cecil. 1920. *The Economics of Welfare*. London: MacMillan, 1932.

Spence, Thomas. 1797. “The Rights of Infants”, in *The Origins of Universal Grants* (J. Cunliffe & G. Erreygers, eds.), Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2004, 81-91.

Tocqueville, Alexis de. 1835. *De la Démocratie en Amérique*, tome II, Paris : Gallimars, 1962.

Van Parijs & Vanderborght. 2019. *Le revenu de base inconditionnel. Une proposition radicale*, Paris : La Découverte, 2019.

Van Parijs, Philippe 2021. « Le courage de la liberté », *Cahiers du GRASPE* 42, mars 2021.

Walker, Mark. 2016. *Free money for all. A basic income guarantee solution for the Twenty-First Century*. New York: Palgrave Macmillan.